

politiques et sociales. Il a même souvent l'effet contraire. Ainsi, dans de nombreux pays d'Amérique latine qui ont connu une croissance économique rapide dans les années 1970, on a également constaté une polarisation politique, une instabilité et des violations des droits de la personne.

Ces troubles sont en partie attribuables à de très grandes inégalités et à la concentration du pouvoir économique et politique. Ils découlent également du fait que les institutions se sont révélées incapables de défendre les droits de l'individu, des groupes minoritaires et de la collectivité. De plus en plus de gens dans le monde entier souhaitent le renforcement des institutions politiques représentatives et d'autres institutions dans l'espoir de voir disparaître les problèmes d'instabilité et de répression qui les assaillent. Les enjeux de cette lutte, qui n'ont rien à voir avec son idéologie, sont la création d'associations ouvrières, universitaires, religieuses et politiques, la mise en place d'un pouvoir judiciaire indépendant et d'institutions démocratiques efficaces, la liberté de presse ainsi que la tenue de véritables élections au cours desquelles toutes les convictions politiques peuvent s'exprimer librement.

Malgré toute l'importance des droits de la personne et de l'avancement de la démocratie, il ne faut pas en déduire que la coopération internationale dans ce domaine est facile ou toujours possible. Ces questions sont souvent considérées comme n'étant pas du ressort des étrangers, ce que les Canadiens peuvent bien comprendre. Le principal danger tient au fait que ce qu'on appelle coopération peut constituer en réalité une forme d'ingérence, voire d'intervention. Ces interventions ont souvent des conséquences anti-démocratiques et répressives dans le tiers monde, même quand les motifs invoqués semblent louables.

L'expérience nous montre que, à cause de ces obstacles, il est crucial de concevoir et d'appliquer les programmes internationaux relatifs à l'avancement des droits de la personne et de la démocratie dans un esprit de coopération : ils doivent répondre aux demandes qu'adressent les pays concernés après avoir défini leurs besoins et leurs intérêts.

**Le Canada n'exporte pas ses propres institutions et il doit s'abstenir de le faire. En revanche, il peut et doit pouvoir partager son expérience avec les autres et les aider à mettre sur pied leurs propres institutions. De tels programmes recevraient l'appui effectif ou tout au moins l'assentiment des gouvernements et de la population des pays participants. C'est dans des pays comme l'Argentine ou les Philippines, où la démocratie vient d'être restaurée après de nombreuses années de dictature, que les possibilités de coopération seraient les plus prometteuses. Les pays où les droits de la personne sont sérieusement bafoués refuseraient sans aucun doute de participer à des programmes canadiens visant à favoriser l'avancement de la démocratie et chercheraient à dissuader leurs ressortissants d'y participer. Le Canada devrait alors chercher, dans la mesure du possible, à nouer des liens avec les organisations non gouvernementales qui s'efforcent de promouvoir la démocratie.**

Ces programmes auraient une application pratique et seraient principalement de nature technique. Ils ne seraient pas propagandistes et éviteraient de soulever les questions les plus délicates ou les plus controversées de l'avancement de la démocratie. C'est à la population du pays qu'il appartient en effet d'en débattre et d'y trouver des solutions, l'aide internationale pouvant seulement fournir des moyens d'atteindre des objectifs convenus. Voici quelques exemples d'activités embryonnaires auxquelles le Canada pourrait donner suite :

- renforcement de la capacité et de l'efficacité du Canada comme observateur d'élections à l'étranger et création de programmes d'assistance technique en vue de la mise en place d'institutions et de procédures électorales (56:26 et 27).